

ASSEMBLEE GENERALE

DES PORTEURS

DE TITRES PARTICIPATIFS

EXERCICE 2010

COMMENTAIRES SUR LA REMUNERATION

DES TITRES PARTICIPATIFS

EXERCICE 2010

REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SERVANT DE BASE A LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES TITRES PARTICIPATIFS EMIS LE 27 JANVIER 1986.

Conformément aux principes et règles d'établissement des comptes du Groupe exposés dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 7 janvier 1986 sous le n°86.10, les modalités suivantes ont été appliquées :

I. Périmètre retenu :

Le périmètre est identique à celui de 2009. Les comptes du Groupe comprennent donc, outre ceux de Crédit Coopératif, ceux des sociétés suivantes :

- BTP-BANQUE
- INTER-COOP
- INTERCOP LOCATION
- BTP CAPITAL INVESTISSEMENT
- ECOFI INVESTISSEMENTS
- BTP CAPITAL CONSEIL
- UNION CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF
- SAS, SOCIETARIAT CREDIT COOPERATIF BANQUE POPULAIRE.

Ont été inclus dans les présents comptes du Groupe ceux d'organismes appartenant intégralement aux sociétés ci-dessus mentionnées et dont l'objet constitue un prolongement de l'activité de crédit consistant soit en la détention d'immobilisations soit en la fourniture de services nécessaires à l'exploitation bancaire.

Ces organismes sont :

- UNION des SOCIETES du CREDIT COOPERATIF (Groupement d'intérêt économique).
- TRANSIMMO (Société à responsabilité limitée ayant le statut de marchand de biens).
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE du CREDIT COOPERATIF.
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE de Saint-Denis.

II. Méthode d'évaluation

Les présents comptes ont été établis par sommation de ceux des sociétés retenues avec élimination des comptes réciproques et notamment ceux afférents aux détentions de parts de capital.

L'écart d'acquisition « positif », représentatif de la réévaluation d'un immeuble figurant à l'actif de la Société POMMIER-FININDUS, a été affecté comptablement à l'immeuble et amorti sur 25 ans.

L'écart d'acquisition « actif » d'ECOFI-INVESTISSEMENTS est amorti sur 10 ans.

Les résultats réalisés entre les Sociétés du Groupe et notamment les cessions internes ont été éliminés.

Tous les comptes sociaux de ces sociétés ont fait l'objet d'un arrêté comptable en date du 31 décembre 2010.

III. Règles d'évaluation

Au sein des comptes de Crédit Coopératif, il est rappelé que, depuis l'émission de l'emprunt du 19 juillet 1995, la durée d'amortissement des frais d'émission retenue est équivalente à celle du remboursement.

Les encours des opérations de crédit-bail sont portés à l'actif du bilan à hauteur des valeurs nettes des comptes sociaux en ce qui concerne les immeubles et le matériel.

IV. Calcul du coefficient de participation de l'année 2011

Le résultat de l'année **2010** s'élève à **24.478 m€**.

Les résultats des années 2008 et 2009 s'établissent à :

- 2008 : 19.697 m€
- 2009 : 21.636 m€

CALCUL DU TAUX DE REMUNERATION DU COUPON PAYABLE LE 28 JUILLET 2011.

A. RAPPEL

Taux de rémunération du coupon du **28.07.2011**

50% TMO + 35% TMO x CP 11
(partie fixe) (partie variable)

Taux minimum : 90% TMO

Taux maximum : 110% TMO
(pour coupon 2011)

Sachant que :

TMO : Moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 soit : **3,379%**.

- la rémunération minimum de **90%** de TMO est de **3,04%**
- la rémunération maximum de **110%** de TMO est de **3,72%**

CP11 : Coefficient de participation 2011

B. CALCUL DU COEFFICIENT DE PARTICIPATION 2011

Il est déterminé par la formule :

$$\text{CP 11} = \text{CP 10} \times \frac{\text{Résultat 2010} + \text{Résultat 2009}}{\text{Résultat 2009} + \text{Résultat 2008}}$$

$$\text{soit CP 11} = 0,4485 \times \frac{24.478 + 21.636}{21.636 + 19.697}$$

CP 11 = 0,5004

C. CALCUL DU COUPON PAYABLE LE 28 JUILLET 2011

$$(50\% \times 3,379) + (35\% \times 3,379 \times 0,5004) = \mathbf{2,2813\%}$$

Le taux ainsi obtenu étant inférieur au taux minimum applicable de 90% du TMO, soit 3,04%, c'est ce dernier taux qui doit être retenu.

Coupon payable le **28 juillet 2011** :

$$152,45 \times 3,04\% = \mathbf{4,63 \text{ €}}$$



1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



138, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

CREDIT COOPERATIF S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2010
Crédit Coopératif S.A.
55, avenue des Champs Pierreux – 92000 Nanterre
Ce rapport contient 3 pages



1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



138, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 55 avenue des Champs Pierreux – 92000 Nanterre
Société Anonyme au capital de 743 718 786 €

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Coopératif S.A. et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 1^{er} avril 2011 notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et notre rapport sur les comptes consolidés.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes consolidés des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation spécifique défini par ce contrat.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués se présentent comme suit :

Le coefficient de participation (C.P.) applicable à la partie variable du coupon, soit 0,5004 pour celui payable le 28 juillet 2011, a été calculé conformément aux règles posées par la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 7 janvier 1986 et par référence aux résultats du Groupe établis selon une méthode d'évaluation constante, soit 19.697 M€ pour 2008, 21.636 M€ pour 2009 et 24.478 M€ pour 2010.

Appliqué à la détermination de la partie variable du coupon, ce coefficient conduit à un taux de 2,2813 % qui est inférieur au plancher de rémunération applicable, soit 90% du TMO. En conséquence, ce dernier taux trouve cette année à s'appliquer : il s'élève à 3,04 %. Le coupon sera ainsi fixé à 4,63 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes consolidés des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation spécifique défini par ce contrat.



Crédit Coopératif S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes
sur la rémunération des titres participatifs*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Paris la Défense et Paris, le 1^{er} avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SOFIDEEC Baker Tilly

Fabrice Oden
Associé

Jean-Francois Dermagne
Associé

Cyrille Band
Associé

GRUPE CREDIT COOPERATIF

BILAN PUBLIABLE DU GROUPE CREDIT COOPERATIF AU 31 DECEMBRE 2010

TITRES PARTICIPATIFS

(en milliers d'euros)

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	2010	2009		2010	2009
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 307 477	2 166 408	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 211 101	1 072 692
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP.....	148 878	116 114	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	6 030 665	5 648 819
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES.....	388 518	390 731	. COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL.....	1 481 521	1 282 826
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	1 770 081	1 659 563	. AUTRES DETTES.....	4 549 144	4 365 993
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 048 093	6 341 533	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 582 552	2 505 941
CREANCS COMMERCIALES.....	237 973	229 294	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	285 195	267 785
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE.....	6 418 387	5 760 126	PASSIFS DIVERS.....	97 439	84 761
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS.....	391 733	352 113	COMPTES DE REGULARISATION.....	187 756	183 024
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	490 941	528 646	ECARTS D'ACQUISITION		
OPERATIONS SUR TITRES	861 473	1 033 934	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	42 090	27 586
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE.....	562 418	800 027	DETTES SUBORDONNEES	157 075	194 856
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE.....	299 055	233 907	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	17 826	9 302
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	316 857	267 948	INTERETS MINORITAIRES	4 908	4 919
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES.....	315 337	266 332	.DANS LES RESERVES.....	4671	4768
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME ..	1 520	1 616	.DANS LE RESULTAT.....	237	151
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	150 453	119 701	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)	1 034 331	940 283
ECART D'ACQUISITION	911	1 438	- CAPITAL SOUSCRIT.....	634 006	534 339
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	189 538	212 575	- PRIMES D'EMISSION.....	121 991	121 991
AUTRES ACTIFS	47 030	35 476	- RESERVES CONSOLIDEES, ECART DE REEVALUATION, ECART		
COMPTES DE REGULARISATION	142 508	177 099	DE CONVERSION, DIFFERENCES SUR MISES EN EQUIVALENCE.....	247 882	256 355
			- PROVISIONS REGLEMENTEES.....	5 974	5 962
			- RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	24 478	21 636
TOTAL DE L'ACTIF	11 365 743	10 672 183	TOTAL DU PASSIF	11 365 743	10 672 183

CREDIT COOPERATIF**COMPTE DE RESULTAT****TITRES PARTICIPATIFS**

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES.....	+ 512 315	+ 539 494
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.....	22 937	29 428
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.....	270 062	269 978
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	89 760	104 826
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés.....	129 556	135 262
+ Autres intérêts et produits assimilés.....		
+ INTERETS ET CHARGES ASSIMILES.....	- 245 693	- 293 174
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit.....	19 580	24 594
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.....	40 323	47 522
+ Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	88 793	123 939
+ Charges sur opérations de crédit bail et assimilés.....	96 997	97 119
+ Autres intérêts et charges assimilés.....		
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE.....	+ 4 341	+ 6 355
± COMMISSIONS (PRODUITS).....	+ 104 843	+ 108 261
- COMMISSIONS (CHARGES).....	- 28 808	- 28 028
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	137	-1 737
+/- Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction.....	164	227
+/- Solde en bénéfice des opérations de change.....	453	523
+/- Solde en perte des opérations sur instruments financiers.....	-480	-2 487
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	3 512	2 686
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	+ 332	+ 590
+ Autres produits.....	332	590
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	- 14 412	- 9 310
- Autres charges.....	14 412	9 310
PRODUIT NET BANCAIRE.....	336 567	325 137
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	240 109	231 295
- Frais de personnel.....	147 667	144 439
- Autres frais administratifs.....	92 442	86 856
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	- 11 636	- 12 231
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	84 822	81 611
+/- COÛT DU RISQUE.....	-38 738	-62 754
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	46 084	18 857
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	2 419	-3 416
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS.....	3 019	907
+/- GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	-600	-4 323
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	48 503	15 441
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL.....		
IMPOT SUR LES BENEFICES.....	- 14 718	- 5 750
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION.....	-527	-527
+/- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEMENTEES.....	-8 543	12 623
INTERETS MINORITAIRES.....	- 237	151
+ /- RESULTAT NET - PART DU GROUPE.....	24 478	21 636

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

EMISSION JANVIER 1986 DE 22.867.500 €

PREMIERE RESOLUTION

Ayant entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2010** et des sociétés formant le Groupe du Crédit Coopératif, les porteurs de titres participatifs, émis en janvier 1986, ne formulent pas de réserve sur ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

Ayant entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs, les porteurs de titres participatifs, émis en janvier 1986, ne formulent aucune réserve sur ce rapport.

Il est noté que, conformément à ces comptes, la rémunération des titres participatifs est de **3,04%** du nominal. Le coupon brut s'élève à **4,63 €** et sera mis en paiement le **28 juillet 2011**.

TROISIEME RESOLUTION

La rémunération des représentants titulaires de la masse pour **l'année 2011** est fixée à **600 €** pour chaque représentant.

Cette rémunération, payable le 27 juillet 2012, ne comprend pas les frais de gestion.



Crédit Coopératif,
Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable
R.C.S. Nanterre B 349 974 931 - APE 6419Z
33, rue des Trois Fontanot
BP 211 – 92002 Nanterre cedex
Tél. : 01 47 24 85 00
www.credit-cooperatif.coop